

## Axe 2-6 Encadrement professionnel : maître de stage ou maître d'apprentissage

### Type d'action :

Action de Démarches collectives sur un territoire

### Critères de validation de l'action :

- Maître de stage pour les étudiants à partir du 3<sup>ème</sup> cycle
- Maître d'apprentissage pour les apprentis techniciens/préparateurs en pharmacie
- Pas de prévalidation par le CNP

### Traçabilité de l'action et SI :

- Dans l'attente d'une plateforme de suivi, il faut conserver l'attestation de réalisation du stage signée par l'université ou du contrat d'apprentissage validé

### Périodicité :

- 1 maximum tous les trois ans

### Références de l'action :

- HAS : Encadrement de stages/la maîtrise de stage/le tutorat : [https://www.has-sante.fr/jcms/c\\_2811684/fr/l-encadrement-de-stages-la-maitrise-de-stage/le-tutorat](https://www.has-sante.fr/jcms/c_2811684/fr/l-encadrement-de-stages-la-maitrise-de-stage/le-tutorat)
- Réglementaire : Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027356819>  
Articles R4235-41 à R4235-45 du CSP : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006196450/#LEGISCTA000006196450](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006196450/#LEGISCTA000006196450)
- Autres : Devenir maître de stage en officine : <https://www.ordre.pharmacien.fr/je-suis/pharmacien/pharmacien/mon-exercice-professionnel/les-fiches-professionnelles/devenir-maitre-de-stage-en-officine>

### Catalogue :

- Sans objet

### L'action doit répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- 2.1. Évaluer et auto-évaluer ses pratiques afin de les rendre conformes et adaptées
  - Apprendre et utiliser des méthodes en auto-évaluation critique pour identifier les forces et les domaines d'amélioration dans la pratique professionnelle.
  - Apprendre à utiliser des outils et des méthodes d'évaluation des pratiques, et à mettre en œuvre des actions correctives pour améliorer la conformité et l'efficacité.
- 2.2. Assurer la conformité aux recommandations des bonnes pratiques de la profession ou de sa spécialité
  - Comprendre et interpréter les dernières recommandations et bonnes pratiques pour la profession ou la spécialité spécifique.
  - Vérifier la bonne application et s'exercer à mettre en œuvre les recommandations dans des scénarios de pratique réels pour garantir une mise en œuvre efficace.
  - Apprendre à appliquer des principes de santé environnementale et d'éco-responsabilité afin de promouvoir des pratiques durables et sécuritaires
- 2.3. Intégrer et mettre en œuvre les référentiels qualités adaptés à la profession ou sa spécialité
  - Acquérir des connaissances sur les référentiels de qualité pertinents pour la profession ou la spécialité et comprendre leur application pratique.
  - Maîtriser l'intégration de ces référentiels dans la pratique quotidienne pour améliorer la qualité et l'efficience.